

ACT107 - Etats financiers et gestion des Compagnies d'Assurance

Présentation

Prérequis

Compte tenu du niveau d'études des auditeurs (bac + 4/5 en mathématiques / statistiques) et des objectifs d'initiation à la compréhension et la lecture des états financiers des entreprises de droit commun et d'assurance, aucun prérequis supplémentaire n'est nécessaire.

L'UE fait partie du Master 1 actuariat.

Objectifs pédagogiques

Comprendre l'environnement comptable, juridique, fiscal et financier d'une entreprise d'assurance. Être capable de lire les principaux documents financiers élaborés selon la réglementation française et selon les normes comptables internationales et prudentielles.

Être capable de réaliser à partir de ces états financiers une analyse financière succincte mais pertinente

Maîtriser les bases des outils informatiques pour l'actuariat et l'analyse financière

Programme

Contenu

Principes généraux de comptabilité. Enregistrement chronologique, inventaire et arrêté comptable. Grand livre et livre journal, plan comptable normalisé

Comptabilisation des primes. Emission, encaissement, écritures de régularisation et provisions de primes : primes acquises et non émises, non acquises à l'exercice, provision pour annulation.

Comptabilisation des sinistres, paiements et recours, ventilation par exercice de survenance, provision pour sinistres à payer et prévision de recours à encaisser.

Réassurance, fonctionnement des traités et conséquences comptables.

Les placements, classification des titres, comptabilisation à l'achat, comptabilisation des revenus, comptabilisation des cessions, opération d'inventaire.

Notions de comptes consolidés / combinés et normes européennes de solvabilité (I et II).

Participation aux bénéfices.

Outils informatiques de l'actuariat et de l'analyse financière

Modalités de validation

- Contrôle continu
- Examen final

Description des modalités de validation

Contrôle continu

- 1 partiel : écrit de 2h00 (décembre)

Examen final

- écrit de 2h00 en session 1 (janvier)

- écrit de 2h00 en session 2 (avril)

Bibliographie

Titre	Auteur(s)
Code des assurances	https://www.legifrance.gouv.fr/
Règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015	relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance

Mis à jour le 01-09-2024



Code : ACT107

Unité d'enseignement de type cours

6 crédits

Volume horaire de référence (+/- 10%) : **50 heures**

Responsabilité nationale :

EPN09 - Economie Finance Assurance Banque (EFAB) / 1

Contact national :

EPN09 - Actuariat

292 rue Saint Martin

75003 Paris

01 58 80 87 56

Ghislaine Erny

actuariat@cnam.fr

Plan comptable des entreprises L'Argus Editions
d'assurance

Les grands principes de la comptabilité Eric Williot - L'Argus Editions
d'assurance

La comptabilité des entreprises Guy Simonet - L'Argus Editions
d'assurance